

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-227**

ENEDIS
Marianne LAIGNEAU
Présidente du Directoire
4 Place de la Pyramide
TSA 25001
92030 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT**

Madame la Présidente du directoire,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Présidente du Directoire, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR
Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU
Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT

